



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
 GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
 DE DÉVELOPPEMENT



REPUBLIQUE DU GABON

PROJET : PROJET D'APPUI AU PROGRAMME GRAINE PHASE 1 (PAPG1)

PAYS : GABON

RÉSUMÉ DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Equipe du Projet	Chef d'équipe	K. LAAJILI, Agroéconomiste	RDGC2	2760
	Membres d'équipe	A. SOW, Ingénieur infrastructures rurales	RDGC2	3888
		J.L. MOUBAMBA, Agroéconomiste	RDGC2/COGA	6606
		A EYEGHE, Spécialiste en protection sociale	RDGC2	2253
		A.B. DIALLO, Socio-économiste	RDGC2	1789
		E. DIRABOU-YAPI, Chargé des Investissements	PISD1/COGA	6603
		L. GARBA, Expert Environnementaliste	SNSC	1990
		M. BOULIFA, Chargée des décaissements	FIFC3	1751
		V. LOSSOMBOT, Spécialiste en gestion financière	SNFI2/COCD	6348
	D. TILENGAR, Chargé des acquisitions	SNFI1/COTD	6207	
Chef de Division p.i.	X. BOULENGER	RDGC2	2390	
Directeur pour le secteur	C.C. OJUKWU	AHAI	2042	
Directeur Général	O. DORE	RDGC	4902	
Révision par les pairs	S. BARA, Socio-économiste	RDGC2	2397	
	M.A. BABAH, Ingénieur Irrigation	RDGW2/COBF	6107	
	E.R. MPYISI, Agroéconomiste	AHAI1	4291	
	H. FELLAH, Agronome	RDGW2/COSN	6578	
	M. TOLBA, Agroéconomiste	RDGN2	1352	

▪ 1. Introduction

▪ Contexte, objectifs et description du projet

La République du Gabon a lancé en 2014, un nouveau programme phare intitulé Gabonaise des Réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés (GRAINE), qui a pour objectif d'accélérer la diversification économique, d'accroître, à très court terme, la part de l'agriculture dans la richesse nationale afin de garantir une plus grande sécurité alimentaire et lutter contre le chômage des jeunes. Le programme GRAINE vise à réaliser en dix ans, 180.000 ha de nouvelles plantations de palmier à huile, en partie conduites en régie (36%) et en partie confiées à des coopératives (64%). Le programme GRAINE soutiendra également le développement compétitif de cultures vivrières (20.000 ha de tomate, banane, manioc, piment, etc.) destinées à la consommation locale et régionale.

Pour mettre en œuvre le Programme GRAINE, la Société de Transformation Agricole et de Développement Rural (SOTRADER) a été créée dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP) entre la République Gabonaise (51% du capital) et la société OLAM International (49%).

C'est dans ce contexte que s'inscrit la formulation du **Projet d'appui au Programme Graine phase 1 (PAPGI)**, un projet de type PPP, qui met en synergie les guichets public et privé de la Banque et qui viendra en complémentarité des activités conduites par la partie privée, dont certaines devront être réajustées, en tenant compte notamment des leçons mises en exergue pour le secteur vivrier.

Le volet secteur public du PAPGI, objet de cette étude, va engendrer des effets et impacts positifs considérables sur le développement des terroirs et des communautés concernés. Cependant, la mise en œuvre de certaines activités pourrait également induire des impacts et effets négatifs potentiels sur les milieux. Ces impacts seront pour l'essentiel de faible ampleur ; les activités du Projet ne vont pas entraîner de pertes d'actifs ou d'accès à des ressources, ni de déplacements de populations.

A cet effet, le projet est classé en Catégorie 2 et nécessite donc un plan de gestion environnementale et sociale (PGES), objet du présent rapport, élaboré conformément aux politiques et directives environnementales et sociales de la Banque, mais également au cadre réglementaire du Gabon dans le domaine, qui subordonne le projet à l'élaboration d'une Notice d'impact environnemental.

Objectif du PGES

L'objectif du PGES est d'identifier, d'analyser et d'évaluer tous les effets et impacts environnementaux et sociaux susceptibles d'être engendrés par les activités du projet. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), issu de cette évaluation environnementale et sociale, a préconisé différentes mesures d'atténuation et de bonification, mais également de sécurité, de suivi et de surveillance environnementale à mettre en œuvre. Il a également déterminé les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet, ainsi que les coûts associés à ces différentes mesures.

Le PGES a été élaboré à travers une démarche participative qui a permis : (i) une analyse dynamique des caractéristiques biophysiques et socioéconomiques des zones d'influence du projet ; (ii) une analyse du cadre réglementaire et institutionnel applicable au projet ; (iii) l'identification des principaux enjeux environnementaux et sociaux en relation avec les activités prévues ; (iv) une implication au processus et la prise en compte des points de vue des différentes parties prenantes ; (v) l'identification, l'analyse et l'évaluation des impacts et effets susceptibles d'être engendrés par les activités prévues et les risques liés à leur mise en œuvre ; (vi) l'évaluation des capacités environnementales des acteurs chargés de la mise en œuvre du projet, etc.

▪ 2. Cadre politique, légal et institutionnel applicable au projet

Les objectifs du PAPGI intègrent parfaitement les orientations de la République du Gabon en matière de développement économique, social et environnemental, énoncées dans différents documents et cadres de politique, en vigueur. Il s'agit, entre autres, du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), de la stratégie d'orientation du développement durable en République Gabonaise, du Programme national de santé (PNDS 2017-2021), de la Stratégie Nationale d'Égalité, d'Équité et de Genre (SNEEG), du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN, 2014-2020), du programme Gabonaise des Réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés (GRAINE), etc.

Dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, en rapport avec le projet, il existe également plusieurs instruments de planification, dont la Stratégie Nationale sur la Biodiversité et le Plan d'Action sur la Biodiversité (1999), le Plan National d'Action Environnementale (2002), le Plan National Climat (2012), le Plan National de Prévention et de Gestion des Catastrophes (PNPGC, 2012), la Stratégie nationale du secteur des Produits Forestiers Non Ligneux (Décembre 2012), le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) en cours d'élaboration, etc.

Plusieurs textes réglementaires traitant des aspects environnementaux et sociaux sont également applicables au projet. En ce qui concerne le régime foncier, il s'agit en particulier, de la Constitution de la République Gabonaise adoptée le 12 janvier 2011 qui stipule en son article 10, que toute personne, aussi bien seul qu'en collectivité, a droit à la propriété privée ; la Loi n°6/61 du 10 mai 1961 qui régit l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'Ordonnance de n°5/2012 du 13 février 2012 ayant abrogé la loi 15/63 fixant le régime de la propriété foncière; le Décret n°01495/PR/MAEPDR du 29 décembre 2011 déterminant les règles applicables aux statuts juridiques de l'exploitant agricole et de l'exploitation agricole ; etc.

Concernant le cadre réglementaire dans le domaine de la gestion environnementale et sociale, il s'agit de la loi n°007/2014 du 1er août 2014 relative à la Protection de l'Environnement et ses Décrets d'application ; la Loi n° 016/2001 portant Code forestier ; la loi 03/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux ; la loi n°12/2000 du 12 octobre 2000 portant Code du travail ; la Loi n° 2/94 portant protection des biens culturels ; le décret n° 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005 réglementant les études d'Impact sur l'environnement ; etc.

Le décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005 réglementant les études d'impact sur l'environnement **liste les projets soumis à une étude d'impact**. Pour les travaux et projets d'aménagements autres que ceux énumérés, dont les inconvénients sont limités, la dispense de la procédure d'étude d'impact est subordonnée à l'élaboration d'une **notice d'impact** indiquant les incidences éventuelles de ceux-ci sur l'environnement et les conditions dans lesquelles l'opération projetée satisfait aux préoccupations en matière d'environnement.

Au niveau institutionnel, c'est la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN), qui est responsable de la procédure d'évaluation environnementale, l'inspection et le contrôle de conformité réglementaire, le suivi de la gestion environnementale et sociale.

La Banque a également de son côté développé un Système de Sauvegardes Intégré (SSI), qui constitue la stratégie de la BAD pour la promotion d'une croissance socialement inclusive et écologiquement durable. Le SSI comprend cinq (05) Sauvegardes Opérationnelles (SO) : (i) *SO1- Évaluation environnementale et sociale* ; (ii) *SO2- Réinstallation involontaire (acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations)* ; (iii) *SO3- Biodiversité et services écosystémiques* ; (iv) *SO4- Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources* ; (v) *SO5- Conditions de travail, santé et sécurité*.

En rapport avec ce contexte, seules les SO-1, 3 et 5 sont applicables au projet.

▪ 3. Brève description et composantes principales du projet

Le volet projet Public du PAPGI, objet de cette étude, s'articule autour de trois composantes principales, déclinées en sous-composantes, ainsi formulées :

- **Composante 1 : Développement des infrastructures rurales** : 1.1 Infrastructures sociales ; 1.2 Infrastructures agricoles ;
- **Composante 2 : Renforcement des capacités** : 2.1 Renforcement des services d'appui ; 2.2 Renforcement des capacités des coopératives ; 2.3 Mise en place de plateformes multiservices ;
- **Composante 3 : Gestion du projet.**

Les questions de genre et de protection de l'environnement seront intégrées de manière transversale à toutes ces composantes. Le coût indicatif du projet est estimé à environ 77 millions d'UC (environ 63,4 milliards FCFA).

Pour assurer la mise en œuvre du PAPGI, une équipe légère logée au sein de la SOTRADER, sera mise en place. La composition définitive de la cellule sera précisée lors de l'évaluation. Cette équipe assurera la programmation et la mise en œuvre des activités du projet, en relation avec d'autres services concernés.

Le PAPGI va s'exécuter à des degrés divers dans six provinces du Gabon, où le programme GRAINE se déploie progressivement depuis 2015. Il s'agit des provinces de la Ngounié, Woleu-Ntem, Ogooué Lolo, Haut Ogooué, Ogooué-Ivindo et Nyanga. Toutefois les impacts et les effets directs et indirects du projet seront ressentis sur l'ensemble du pays.

▪ 4. Principaux impacts environnementaux, sociaux et risques liés aux changements climatiques identifiés

▪ Enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs en rapport avec le projet

Le Gabon, bien qu'étant un pays forestier dispose également d'importantes ressources et potentialités agricoles pouvant être exploitées sans déforestation significative. Sur une superficie totale de 25.767.000 ha, les terres cultivées occupent 515.000 ha et les terres agricoles non cultivées 4.638.000 ha (moins de 1% de la superficie du territoire). La densité de peuplement reste très faible, 6,8 habitants au km², en particulier en zone rurale, mais elle dépasse 3 700 habitants au km² dans la Commune de Libreville et 2 480 habitants au km² à Port-Gentil.

L'économie nationale et les populations sont également fortement dépendantes des multiples services fournis par les forêts et les écosystèmes du pays.

En ce qui concerne les changements climatiques, le Gabon couvert à plus de 85% par la forêt, joue un rôle important de « puits » de carbone, en absorbant quatre fois plus de CO₂ que ce qu'il émet. Le pays s'est engagé sur la période 2010-2025, à réduire d'au moins 50% ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces engagements doivent permettre de réduire les émissions de GES de plus de 1 500 000 GgCO₂ entre 2010 et 2025, soit 65% par rapport au scénario tendanciel.

Cependant, malgré l'existence de ces importantes ressources et potentialités, la majorité de la population, surtout celle rurale, reste encore en situation de pauvreté. De nombreuses contraintes entravent le développement du secteur rural et la production agricole en particulier. Il s'agit entre autres de: (i) un espace agricole insuffisamment aménagé ; (ii) un recours faible voire inexistant aux intrants et équipements agricoles ; (iii) un dispositif de commercialisation non structuré ; (iv) une faible densité de population ; (v) une main d'œuvre rurale vieillissante, peu qualifiée ; constituée presque essentiellement de troisième âge et de femmes en général; (vi) un enclavement important des

zones de production ; (vii) un manque d'organisation des producteurs, ; (viii) une faible capacité institutionnelle des services d'accompagnement et d'appui ; (ix) et un niveau insuffisant de professionnalisation caractérisée par le très faible taux d'insertion dans la production agricole des personnes formées dans les écoles de formation.

- Impacts positifs du projet

Les activités prévues par le PAPGI auront globalement des impacts positifs majeurs en termes d'amélioration des systèmes de production et de développement local. Le projet va en effet contribuer de manière significative à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations, grâce à l'augmentation des productions agricoles et des revenus, la réduction des pertes post-récolte, le renforcement des capacités des bénéficiaires, la maîtrise des itinéraires techniques, la mise en marché, la réduction du chômage et de l'exode des jeunes par la création d'opportunités d'emplois locaux, l'amélioration de la situation nutritionnelle des enfants, le désenclavement et l'amélioration du niveau d'accès aux services sociaux et aux infrastructures et équipements socioéconomiques, etc.

Les activités du projet auront également des effets positifs dans la lutte contre les effets du changement climatique, en contribuant à la réduction des cultures itinérantes sur brûlis et en rationalisant l'utilisation de l'espace, grâce à l'introduction de techniques améliorées permettant d'accroître la productivité.

SOTRADER a mis en place avec les structures impliquées dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et avec différentes autres parties prenantes du projet, différents outils dont un Système de classification des risques environnementaux et sociaux des activités à réaliser dans le cadre du programme GRAINE (Cultures Vivrières) et des critères de sélection des sites vivriers du programme GRAINE. L'application de ces différents outils au PAPGI permettra d'optimiser les impacts positifs et d'anticiper sur la plupart des impacts négatifs potentiels identifiés par le PGES.

- Impacts négatifs potentiels du projet

Ce sont principalement les activités de la composantes 1, Développement des infrastructures et équipements ruraux qui sont susceptibles d'avoir des effets et impacts négatifs sur les milieux biophysiques et humains, et dans une moindre mesure, le développement des coopératives agricoles qui devrait aussi nécessiter des acquisitions de terres et leur mise en valeur.

Il est prévu dans cette Composante, la réhabilitation de pistes de production, la construction et la réhabilitation de structures de santé et d'écoles, etc. Ces travaux de génie civil selon leur ampleur auront des impacts négatifs sur les milieux.

Ils seront certes de faible à moindre ampleur, la génération de déchets, les risques de pollutions, les risques d'accidents et les émissions de gaz durant la réalisation des travaux de génie civil en particulier, constituent les principaux impacts négatifs du projet.

Les activités du projet pour l'essentiel seront réalisées sur des sites et tracés existants pour les infrastructures, et au niveau des terroirs villageois pour les activités de production de cultures vivrières. Dans le contexte du projet, les zones ciblées sont très faiblement peuplées (quasi vides), elles ne vont pas engendrer de pertes d'actifs significatifs, ni de déplacements de populations.

- Impacts cumulatifs

Le Projet de Développement Agricole Rural (PDAR) qui cible la province de Woleu-Ntem est le principal intervenant dans la zone du projet. Sa date d'achèvement est prévue le 30 septembre 2017. Un PDAR 2 serait en cours de préparation, qui permettra de consolider les acquis du PDAR 1, en

matière de désenclavement des bassins de production, d'organisation de la production et de la commercialisation, de dissémination du matériel végétal amélioré, l'accès aux services financiers, etc.

Le PADR pourrait donc avoir une interaction potentielle directe ou indirecte avec le PAPGI, et également avec le programme GRAINE, à cause de leur superposition dans le temps et dans l'espace.

Toutefois, au vu de leurs objectifs et de leurs approches, la complémentarité entre le PAPGI et le PDAR est manifeste. La mise en synergie des deux projets aura donc des impacts positifs considérables sur les milieux et permettra de réduire leurs effets environnementaux et sociaux négatifs dans la province de Woleu-Ntem. Par conséquent, l'addition des diverses sources d'impact susceptibles d'être engendrés par les activités des deux projets aura un effet cumulatif négatif marginal sur les milieux.

▪ Impacts sur les changements climatiques

Le PAPGI VA mettre en place des systèmes de production agricole plus résilients au changement climatique, et qui vont permettre la réduction de la pratique de cultures sur brûlis, la diminution du rythme de la déforestation et à l'accélération du reboisement.

Dans le contexte du projet, la diversification et l'amélioration des systèmes de production agricole constituent des mesures de réduction et d'adaptation au changement climatique. Elles permettent de réduire la pression sur les ressources naturelles.

A cet effet, les forêts assurent une protection contre les glissements de terrain, les inondations et les avalanches. Les arbres stabilisent les berges des cours d'eau et atténuent l'érosion des sols. Les zones humides retiennent l'eau, protègent contre les tempêtes, atténuent les crues, stabilisent les littoraux et freinent l'érosion.

Le projet va également permettre un meilleur accès à la terre. A cet effet, un régime foncier sécurisé incite les exploitants agricoles à investir dans l'amélioration de leurs terres grâce à des mesures de protection des sols, de plantation d'arbres, l'utilisation de techniques améliorées de conservation, etc.

SOTRADER, chargée de la mise en œuvre du projet, dispose également d'un mécanisme de tri qui permet de réduire les impacts du projet sur les milieux biophysiques et humains. Globalement, le PAPGI va contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques.

▪ **5. Mesures d'amélioration/atténuation et initiatives complémentaires**

Le PGES décline une série de mesures permettant de faciliter la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux durant la mise en œuvre du projet. Il s'agit : (i) de mesures de bonification et d'atténuation ; (ii) de mesures de bonnes pratiques environnementales et sociales ; (iii) de mesures normatives et réglementaires ; (iv) de dispositions de mise en œuvre du PGES, etc.

Mesures d'optimisation et de bonification des impacts positifs et initiatives complémentaires

Le PAPGI aura des effets et impacts positifs considérables sur les milieux. L'intégration des activités additionnelles suivantes pourrait optimiser et renforcer les effets et impacts positifs du projet. Il s'agit de :

- La formulation et la mise en œuvre d'une sous-composante genre et autonomisation des femmes, qui identifiera et mettra en œuvre des activités spécifiques aux femmes, qui prendra également en compte les grossesses précoces et la scolarisation des filles ;

- L'intégration au volet bonnes pratiques agricoles, déjà prévu, d'un sous-volet gestion des pestes et pesticides ;
- Un programme d'information et de sensibilisation adapté pour faciliter la mise en œuvre du projet.

Mesures d'atténuation des principaux impacts négatifs potentiels du projet

La plupart des impacts négatifs potentiels du projet sont classiques et bénéficient d'un panel de mesures et de bonnes pratiques permettant de mitiger leurs effets, et par les capacités de régénération des ressources naturelles de la zone du projet (pluviométrie supérieure à plus 1500 mm).

Les tableaux suivants présentent les mesures d'atténuation des impacts négatifs les plus significatifs du projet.

Mesures d'atténuation exploitations agricoles et infrastructures socioéconomiques

Activités	Risques et Impacts négatifs potentiel	Mesures d'atténuation
Exploitations agricoles (cultures vivrières)	Conflit foncier Déforestation et destruction des habitats naturels Utilisation de fertilisants	Choix concertés dans le choix des sites Application de bonnes pratiques Renforcement capacités des producteurs
Construction et réhabilitation des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Poussière, bruit, • Pollution par les déchets de chantier, • Risques d'accidents • Afflux de travailleurs ; • Risques de maladies IST/VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix concerté des sites • Implication des différentes parties prenantes et les collectivités. • Sensibilisation et protection du personnel • Fourniture et port des équipements individuels de protection (casques, bottes, tenues, gants, etc.) • Bonne gestion des déchets, collecte régulière et évacuation vers des sites autorisés • Favoriser recrutement main d'œuvre locale • Sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA • Sensibilisation sur le respect des us et coutumes locales

Mesures d'atténuation pour les pistes de production

Activités Phase	Risques et Impacts négatifs potentiels	Mesures pour minimiser les impacts négatifs
Travaux	Impacts sur le milieu biophysique <ul style="list-style-type: none"> - abattages d'arbres et risque de destruction d'habitats faunique pour élargir les emprises - déboisement et risque d'érosion du sol avec l'ouverture des carrières - obstruction des chemins de ruissellement, si non réhabilitation des carrières 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des clauses insérées dans les DAO et des mesures de sécurité - Ouverture et réhabilitation des carrières conformément à la réglementation - Sensibilisation du personnel de chantier - Bonne gestion des déchets - Sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA - Mesures d'hygiène et de sécurité dans les chantiers - Protection des zones agroforestières
	Impacts sur le milieu humain et les activités socioéconomiques <ul style="list-style-type: none"> - Pollution de l'air par la poussière et les gaz d'échappement des engins - Pollution du milieu par les déchets issus de chantier et des camps de vie - nuisance par le bruit des matériels de chantier - Risque transmission de maladies infectieuses (IST - VIH/SIDA, etc.) - Risques d'accident chez les ouvriers, les habitants 	

Activités Phase	Risques et Impacts négatifs potentiels	Mesures pour minimiser les impacts négatifs
	des villages traversés ou sur les animaux.	
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Accidents - Levée de poussières (traversée des villages) 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer des panneaux de signalisation et des ralentisseurs à la traversée des villages - Planter des arbres d'alignement - Sensibiliser les populations locales

Le tableau qui suit présente la synthèse et la ventilation des principales mesures d'atténuation du projet.

Ventilation des principales des mesures d'atténuation

Phases	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Ventilation
Libération emprise et Travaux (construction et réhabilitation structures sante et éducation, pistes)	Réduction du couvert végétal	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des Services forestiers dans la mise en œuvre • Sélection rigoureuse des sites 	<ul style="list-style-type: none"> • PGES
	Pollution atmosphérique Gènes/nuisances par le bruit, la poussière	<ul style="list-style-type: none"> • protection du personnel (port d'EPI) • assurer la signalisation des travaux (panneaux, bandes réflectorisées, etc.) • élaborer et afficher une notice d'hygiène et de sécurité pour le chantier • appliquer de bonnes pratiques et le respect des clauses environnementales et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • DAO
	Risque accident durant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> • collecte et traitement adéquat des déchets liquides, solides et des déblais • évacuer les déchets dans des endroits autorisés • application de bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> • DAO
Exploitation	Risques d'accidents et de pollution durant le fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • application de mesures strictes de sécurité • Entretien régulier. 	<ul style="list-style-type: none"> • SOTRADER • Etat

▪ 6 Consultations publiques et diffusion de l'information

Consultation des parties prenantes

Des séries de rencontres et de consultations auprès de différents acteurs et parties prenantes du projet, ont été tenues du 20 au 27 juin 2017. D'une manière générale, le projet est très bien apprécié par l'ensemble des acteurs consultés. Selon les structures techniques rencontrées, le projet va contribuer à la réduction des pratiques de culture sur brûlis ; ils ont fortement recommandé le renforcement de l'encadrement ; l'application de bonnes pratiques agricoles et le contrôle de l'utilisation des engrais chimiques, entre autres.

Les consultations à la base ont permis de constater que les acteurs locaux et les collectivités locales sont parfaitement informés et impliqués dans la mise en œuvre du programme GRAINE. Cependant, certaines inquiétudes et craintes sont perceptibles comme par exemple la lenteur dans la mise en œuvre du programme GRAINE, ainsi que certains engagements concernant la construction et la réhabilitation des écoles et des postes de santé, la construction des habitations qui ne sont pas encore effectifs.

Certains producteurs ont recommandé, le renforcement de l'encadrement technique, l'amélioration des conditions de travail et l'allègement des travaux, la mise en place d'unités de transformation, de facilités dans l'écoulement des productions, etc.

En ce qui concerne le genre et l'autonomisation des femmes, les consultations de cette cible ont fait ressortir qu'elles sont confrontées à des difficultés qui leur sont spécifiques, comme l'exode des jeunes filles ; les grossesses précoces en particulier en milieu scolaire ; les difficultés d'accès à la terre et au crédit ; l'éloignement des zones de production ; les difficultés liées à la conservation, à la transformation et à l'écoulement des productions...

En résumé, les principales suggestions et recommandation issues des consultations portent sur le respect des engagements pris auprès des populations ; la nécessité d'accélérer le rythme dans la mise en œuvre des activités du projet ; la nécessité d'informer et d'impliquer d'avantage les collectivités locales et les services techniques décentralisés (santé, éducation, agriculture, protection des végétaux, genre, etc.) dans la mise en œuvre du projet ; la prise en compte des communes (zones urbaines) afin que leurs populations bénéficient également des activités du projet.

Diffusion de l'information

Le processus de consultation doit être maintenu et renforcé durant la mise en œuvre du projet. Toutes les parties prenantes, les populations et communautés concernées, devront être régulièrement consultées et informées. Ce rapport doit également être diffusé au Gabon, sur les sites Web du Ministère de l'Agriculture du Gabon et de la Banque. Il doit être mis à la disposition du public, des collectivités et des ONGs, dans un lieu ou sur des sites accessibles. L'UGP devra recueillir et traiter tous les commentaires, observations et suggestions issus de ces consultations.

▪ **7. Arrangements institutionnels et exigences en matière de renforcement des capacités**

Dispositions de mise en œuvre et de suivi du PGES

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN est la structure administrative en charge des évaluations environnementales et sociales, conformément aux cadres réglementaires et institutionnels régissant les évaluations environnementales et sociales au Gabon, et elle a la responsabilité du contrôle et du suivi externe de la mise en œuvre du PGES, en relation avec SOTRADER, et avec d'autres structures techniques et des collectivités locales concernées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme GRAINE, il a été mis en place un Comité Technique pour l'Evaluation Environnementale et Sociale (CTES), dont la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) assure la Présidence, et SOTRADER le Secrétariat, qui regroupe plusieurs structures impliquées dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Le CTES, la DGEPN et les collectivités locales concernées sont fortement impliqués dans le suivi de la mise en œuvre du PGES. Différents autres prestataires de services (entreprises, bureaux d'études, consultants, etc.) seront également impliqués directement ou indirectement dans la mise en œuvre du PGES.

Le projet veillera à les doter de capacités et de moyens logistiques pour qu'ils puissent s'acquitter convenablement de leur mission dans le cadre du projet. Dans ce cadre, il est prévu un Programme de renforcement des capacités sur le suivi environnemental.

Canevas de surveillance et de suivi environnemental

Eléments de suivi	Méthodes et Dispositifs de suivi	Responsables		Période
		Surveillance	Suivi	
Eaux	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance des procédures et installation de rejet des eaux usées, Surveillance rejet des huiles et hydrocarbures 	Bureau de Contrôle (BC)	CTES	Durant les travaux
		DGEPN SOTRADER		Mensuel

Eléments de suivi	Méthodes et Dispositifs de suivi	Responsables		Période
		Surveillance	Suivi	
Sols	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance des remises en état des sols Surveillance contaminations des sols. 	BC	CTES	Durant les travaux
		DGEPN SOTRADER		Mensuel
Pollutions et nuisances	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance des pratiques de collecte et d'élimination des déchets Contrôle des lieux de rejets de déblais et autres résidus 	BC	CTES	Durant les travaux
		DGEPN SOTRADER		Mensuel
Végétation	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de la dégradation Evaluation des mesures de reboisement 	BC	CTES	Durant les travaux
		DGEPN SOTRADER Services forestiers		Mensuel
Mesures sanitaires, d'hygiène et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures d'hygiène sur le site 	BC	CTES	Durant les travaux
		DGEPN SOTRADER		Mensuel
		Vérifier : <ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'un règlement intérieur sur le chantier Existence d'une signalisation appropriée Respect des dispositions de circulation Respect de la limitation de vitesse Respect des horaires de travail Port d'équipements adéquats de protection Disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident Disponibilité de kits de premiers soins Respect des mesures d'hygiène sur le chantier Etc. 		BC
		DGEPN SOTRADER	CTES	Mensuel

Mesures de renforcement des capacités

Afin permettre aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PGES de mieux s'acquitter de leur mission, il est prévu la formulation et la mise en œuvre d'un programme adapté de renforcement des capacités dans ces domaines. Il sera également prévu une provision d'allocation pour le suivi de la mise en œuvre du PGES

SOTRADER et la DGEPN seront chargés de la facilitation et de la coordination du programme de renforcement des capacités, qui pourrait porté entre autres en fonction des cibles, sur les procédures environnementales et sociales du pays et sur celles de la BAD, sur le suivi environnemental et sociale, etc.

Un prestataire disposant d'une expérience avérée dans le domaine sera choisi par appel d'offre. Il identifiera les besoins en formation en rapport avec les cibles, avant de soumettre et mettre en œuvre un programme de formation.

Le chronogramme, les outils et supports pédagogiques, l'agenda des sessions de formation, le choix des formateurs, etc., doivent être validés par la DGEPN et SOTRADER. La formation doit se faire avant le démarrage des travaux.

▪ 8. Estimation des coûts

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) intègre des mesures d'atténuation et de bonification. Les coûts de certaines mesures seront inscrits dans les DAO et certains autres seront pris en charge par le PGES.

L'estimation des coûts des activités du PGES vont porter essentiellement sur les mesures environnementales et sociales non prises en compte dans le DAO. Il s'agit:

- **Mesures 1** : Formulation et mise en œuvre d'une sous-composante genre et autonomisation des femmes, qui identifiera et mettra en œuvre des activités spécifiques pour les femmes et qui prendra également en compte les grossesses précoces et la scolarisation des filles ;
- **Mesure 2** : Elaboration et mis en en œuvre d'un programme d'information et de sensibilisation adapté pour faciliter la mise en œuvre du projet
- **Mesure 3** : Programme renforcement des capacités en suivi environnemental.
- **Mesure 4** : Appui à la mise en œuvre du PGES, mesures de surveillance et du suivi environnemental pendant les travaux.

Le coût global du PGES est estimé à **100.000.000 FCFA**. Les détails sont fournis dans le tableau qui suit.

Coût du PGES

Mesures	Coûts en FCFA
Formulation et mise en œuvre d'une sous-composante genre et autonomisation des femmes	PM ¹
Elaboration et mis en en œuvre d'un programme d'information et de sensibilisation	30.000.000
Programme renforcement des capacités dans le domaine du suivi environnemental	20 000 000
Appui au suivi de la mise en œuvre du PGES	50.000.000
Total	100.000.000

9. Calendrier de mise en œuvre et communication de l'information

Le tableau qui suit présente le calendrier indicatif de mise en œuvre du PGES.

Calendrier indicatif de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Mesures	Actions proposées		Durée des travaux				
			Année1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Mesures d'atténuation	PGES		Durant la mise en œuvre				
Mesures de suivi	Suivi environnemental et surveillance environnementale du projet	Suivi de proximité	Durant la mise en œuvre				
		Supervision	Tous les mois durant travaux				
	Evaluation	Mi- parcours finale	2 ^{ème} année fin des travaux				
Production de rapports (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) de mise en œuvre du PGES							

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PGES, le dispositif de rapportage suivant est suggéré :

¹ A intégrer au cout du projet

- des rapports périodiques (trimestriel) de surveillance de mise en œuvre du PGES devront être produits par SOTRADER/DGEPN ;
- des rapports mensuels de suivi par les Bureaux de contrôle durant les travaux ;
- des rapports périodiques (mensuels) de suivi de la mise en œuvre du PGES devront être produits par le CTES durant les travaux.

10. Conclusion

L'étude a permis d'analyser la conformité du projet avec le cadre politique juridique et institutionnel qui est applicable. L'étude a également procédé à une caractérisation des zones susceptibles d'accueillir les activités du projet, analysé et évalué les impacts et effets potentiels de ces activités sur les milieux. Le PAPGI aura des impacts et effets positifs considérables qui iront au-delà des sites ciblés. Le projet va améliorer le niveau d'accès et la productivité des systèmes de production agricole ; par conséquent il améliorera les conditions de vie des populations.

Le PAPGI générera des impacts positifs considérables, et quelques effets et impacts négatifs de faible ampleur. Le PGES a identifié et quantifié différentes mesures, ainsi que des dispositions susceptibles d'optimiser les impacts positifs, et d'atténuer et réduire les risques et impacts négatifs potentiels du projet.

11. Références

- BAD, Aide-Mémoire, Projet d'appui au Programme Graine phase 1 (PAPG1), Juin 2017
- BAD, Plan de gestion environnementale et sociale (PGES), Projet d'appui au Programme Graine phase 1 (PAPG1), Août 2017
- BAD, Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement sur les pays africains 2015
- SOTRADER Plantations de palmiers à huile coopératives à Ndendé (PROGRAMME GRAINE Palm) Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), 2016
- Plan National Climat Gabon 2012
- Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) Stratégie e plan d'action 2010 à 2014 Version validée de Juillet 2009
- Direction Générale de la Statistique (2015) : Résultats globaux du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 du Gabon (RGPL-2013). Libreville, 195 pages + Annexes.
- BAB, Département de l'assurance qualité et des résultats Division de la conformité et des sauvegardes Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale (PEES)
- https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/SSS_-_vol1_-_Issue4_-_FR_-_Procédures_d'Évaluation_Environnementale_et_Sociale__PEES_.pdf
- Bibliographie Analyse des NAMA (Nationally appropriate mitigation action) potentielles – Gabon
- République Gabonaise Contribution prévue déterminée au niveau national – Conférence des Parties 21 31 mars 2015

11 Personnes à contacter

Gabon:

Mme Diane Gwladys MBADINGA; Coordinatrice du PAPG 1
mbadingadianegwladys@gmail.com, Tel 00241 07 547 541

Banque Africaine de développement

- Khaled Task Manager,
k.laajili@afdb.org